



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 21 novembre 2024 - Délibération n° 2024-097

### DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE COMMISSIONS, COMITÉS ET ORGANISMES DIVERS

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 8 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

| Nombre de membres du Conseil |    |
|------------------------------|----|
| En exercice                  | 29 |
| Présents                     | 22 |
| Votants                      | 27 |
| Vote                         |    |
| Pour                         | 27 |
| Contre                       | 0  |
| Abstention                   | 0  |

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Delphine Penot, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Madame Mangala Tual, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

**- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :**

Monsieur Jean-Luc Guillaume.

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise Fouchet.

#### **Rapport de Pascal Duchêne, Maire.**

*Suite au souhait de Monsieur Louis Le Coz de ne plus siéger au sein des assemblées générales et spéciales de la Société d'Economie Mixte (SEM) d'Ille-et-Vilaine Terre et Toit, il convient de revoir la représentation de la Ville au sein de cet organisme.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération du 11 juin 2020 portant détermination du mode de scrutin pour une nomination ou une désignation,

Envoyé en préfecture le 25/11/2024  
Reçu en préfecture le 25/11/2024  
Publié le **26 NOV. 2024**  
ID : 035-213502362-20241121-SG2024\_486-DE

Vu les délibérations n° 2020-033 du 11 juin 2020, n° 2020-041 du 25 juin 2020, n° 2020-083 du 8 octobre 2020, n° 2021-033 du 30 septembre 2021, n° 2022-057 du 30 juin 2022, n° 2023-054 du 22 juin 2023 et n° 2024-080 du 3 octobre 2024 portant désignation de délégués du Conseil Municipal auprès de divers commissions, comités et organismes,

Considérant le souhait de Monsieur Louis Le Coz de ne plus siéger au sein des assemblées générales et spéciales de la Société d'Economie Mixte (SEM) d'Ille-et-Vilaine Terre et Toit,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de modifier la représentation de la Ville au sein de l'organisme listé ci-dessous comme suit :

**En remplacement de Monsieur Louis Le Coz :**

- Assemblées générales et spéciales de la SEM d'Ille-et-Vilaine Terre et Toit :

➤ Titulaire : Monsieur Lionel Remande.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,  
**Françoise Fouchet**  
1<sup>ère</sup> Maire-Adjointe

Mis en ligne le **26 NOV. 2024**